

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2108

11 novembre 2006

SOMMAIRE

Aegis Luxembourg (Finance), S.à r.l., Luxembourg	101177	Metropolitan Properties, S.à r.l., Luxembourg . . .	101159
Aegis Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	101166	Miromesnil Holding, S.à r.l., Luxembourg	101173
Bestin Realty S.A., Luxembourg	101166	Mytos, S.à r.l., Luxembourg	101173
Bihor, S.à r.l., Diekirch	101169	Net Ventures Holding S.A., Luxembourg	101159
Businesstalk S.A., Luxembourg	101167	Palladio S.C.l., Contern	101177
Catra, S.à r.l., Bettembourg	101159	Parc Louvigny S.A., Luxembourg	101171
CH-Consult, S.à r.l., Luxembourg	101156	Parc Louvigny S.A., Luxembourg	101176
Chemolux, S.à r.l., Foetz-Mondercange	101173	PC Support, S.à r.l., Mullendorf	101145
Crédit Suisse Courtage S.A., Luxembourg	101138	Pfizer Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	101174
Dautom Holding S.A., Luxembourg	101179	Pfizer Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	101174
Dufour-X S.A., Luxembourg	101141	Polymont International S.A., Luxembourg	101174
DufourIm S.A., Luxembourg	101141	Prisma Agence Publicitaire, S.à r.l., Niederanven	101156
Ecole de Musique Etude, S.à r.l., Luxembourg . . .	101149	ProLogis UK XCV, S.à r.l., Luxembourg	101148
Educational Testing Service (ETS) Global Participations, S.à r.l., Luxembourg	101180	ProLogis UK XCVII, S.à r.l., Luxembourg	101176
Electro-Watt S.A., Fentange	101149	ProLogis UK XCVIII, S.à r.l., Luxembourg	101140
Entreprise de Toitures Pick Succ. Huynen, S.à r.l., Bissen	101175	Quelle, G.m.b.H., Luxembourg	101159
Fiduciaire Benoy Consulting S.à r.l., Luxembourg	101167	Ragon S.A., Luxembourg	101167
Financement Fontaine S.A., Luxembourg	101175	SCMT - Supply Chain Management Technologies, Luxembourg	101177
Gasberry Finance S.A., Luxembourg	101167	SEIF - Société Européenne d'Investissement Financier S.A., Ehlerange	101175
Gasberry Finance S.A., Luxembourg	101169	Socfinal, Société Financière Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	101175
Ger Log 1 S.A., Luxembourg	101141	Socfinal, Société Financière Luxembourgeoise S.A., Luxembourg	101176
Harvest Business Development S.A., Luxembourg	101159	Spectra S.A., Luxembourg	101148
Helvetia Patria Fund, Sicav, Hesperange	101147	Svalbard Holding S.A., Luxembourg	101141
Helvetia Patria Fund, Sicav, Hesperange	101148	T.C.F. S.A., Luxembourg	101173
Imhotop S.A., Luxembourg	101176	Tang Chao, S.à r.l., Echternach	101174
Independent Petroleum Group (Luxembourg) S.A., Luxembourg	101138	Tourship Group S.A., Luxembourg	101138
Interlux Assurances Maladie S.A., Bertrange	101171	Valdition Investissements S.A., Luxembourg	101166
Interlux Assurances Maladie S.A., Bertrange	101172	Van Kotem S.A., Luxembourg	101149
Intertransport Holding S.A., Luxembourg	101174	WZI-Finanz, S.à r.l., Luxembourg	101156
Lais, S.à r.l., Luxembourg	101149	Zolborz Finance (Lux), S.à r.l., Senningerberg . .	101180
Maralgui, S.à r.l., Luxembourg	101138		

101138

CREDIT SUISSE COURTAGE S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1660 Luxembourg, 65, Grand-rue.
H. R. Luxembourg B 83.136.

Herr Philippe Schmit ist von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied in der Gesellschaft zurückgetreten mit Wirkung ab 15. September 2003.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE COURTAGE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104243.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

INDEPENDENT PETROLEUM GROUP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 60.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06500, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(104271.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

TOURSHIP GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 41.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06478, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(104273.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

MARALGUI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 119.636.

STATUTS

L'an deux mille six, le onze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Madame Marie Blaisius, retraitée, née à Grosbliederstroff (France), le 27 juillet 1942, demeurant à L-6181 Gonderange, 10, rue Astrid Lindgren;
- 2.- Monsieur Guy Zeyen, chef-cuisinier, né à Luxembourg, le 26 janvier 1968, demeurant à L-2539 Luxembourg, 73, boulevard Charles Simonis;
- 3.- Madame Alicja Struzik, serveuse, née à Pyrzyce (Pologne), le 9 décembre 1969, épouse de Monsieur Guy Zeyen, demeurant à L-2539 Luxembourg, 73, boulevard Charles Simonis.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de MARALGUI, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une brasserie-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra faire toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement sur le marché national ou international.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à seize mille euros (16.000,- EUR), représenté par cent soixante (160) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Marie Blaisius, retraitée, née à Grosbliederstroff (France), le 27 juillet 1942, demeurant à L-6181 Gonderange, 10, rue Astrid Lindgren, cent vingt parts sociales	120
2.- Monsieur Guy Zeyen, chef-cuisinier, né à Luxembourg, le 26 janvier 1968, demeurant à L-2539 Luxembourg, 73, boulevard Charles Simonis, vingt parts sociales.	20
3.- Madame Alicja Struzik, serveuse, née à Pyrzyce (Pologne), le 9 décembre 1969, épouse de Monsieur Guy Zeyen, demeurant à L-2539 Luxembourg, 73, boulevard Charles Simonis, vingt parts sociales	20
Total: cent soixante parts sociales	160

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de seize mille euros (16.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société:

Gérant technique:

Monsieur Guy Zeyen, chef-cuisinier, né à Luxembourg, le 26 janvier 1968, demeurant à L-2539 Luxembourg, 73, boulevard Charles Simonis.

Gérante administrative:

Madame Marie Blaisius, retraitée, née à Grosbliederstroff (France), le 27 juillet 1942, demeurant à L-6181 Gonderange, 10, rue Astrid Lindgren.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante administrative pour des opérations ne dépassant pas la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Pour toutes opérations dépassant cette somme la signature conjointe des deux gérants est requise.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Blaisius, G. Zeyen, A. Struzik, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 septembre 2006, vol. 537, fol. 89, case 1. – Reçu 160 euros.

Le Receveur ff. (signé): Hirrt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 septembre 2006.

J. Seckler.

(104405.3/231/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ProLogis UK XCVIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.590.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03689, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(104355.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

101141

DUFOUR-X S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 101.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06481, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(104276.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Dufourlm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 101.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06484, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(104278.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

SVALBARD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.373.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour SVALBARD HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(104285.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

GER LOG 1 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 113.075.

In the year two thousand six, on the twenty-fifth day of August.

Before M^e Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of GER LOG 1 S.A., a company originally incorporated under the laws of Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée by a deed of M^e André-Joseph Schwachtgen, notary public residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 December 2005 and then turned by virtue of a deed of the said M^e Jean Seckler dated 8 March 2006, into a société anonyme having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, governed by the laws of Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 113.075.

The articles of association of the Company have been amended last time pursuant to a deed of notary public, M^e Jacques Delvaux, dated 18 August 2006.

The extraordinary general meeting was presided by Mr Edward Hyslop, Solicitor, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Bénédicte Kurth, avocat, professionally residing at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Karina Lampert, private employee, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder, the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities. The chairman declared and requested the notary to record that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of EUR 962,000.- divided into 76,959 shares of category A («A Shares») and 19,241 shares of category B («B Shares») being together with shares A the «Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders have consented to the

holding of the meeting at short notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting was the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 409,670.- by the issuance of 32,773 new A Shares having a nominal value of EUR 10.- each and 8,194 new B Shares having a nominal value of EUR 10 each so as to raise it from its current amount of EUR 962,000.- represented by 76,959 A Shares and 19,241 B Shares of a nominal value of EUR 10.- each, to EUR 1,371,670.- represented by 109,732 A Shares and 27,435 B Shares of a nominal value of EUR 10.- each;

2. Subscription by IG LOG 2, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Shareholder A») of 32,773 new A Shares of a nominal value of EUR 10 in consideration of a cash contribution amounting to EUR 327,730.-;

3. Subscription by UBERIOR EUROPE LIMITED, a company incorporated under the laws of Scotland and having its registered office at Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh EH3 9PE, Scotland («Shareholder B») of 8,194 new B Shares of a nominal value of EUR 10.- each in consideration of a cash contribution amounting to EUR 81,940.-;

4. Subsequent amendment of the Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of share;

5. Authorization to any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to amend the share register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes;

6. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company of by an amount of EUR 409,670.- by the issuance of 32,773 new A Shares having a nominal value of EUR 10.- each and 8,194 new B Shares having a nominal value of EUR 10.- each so as to raise it from its current amount of EUR 962,000.- represented by 76,959 A Shares and 19,241 B Shares of a nominal value of EUR 10.- each, to EUR 1,371,670.- represented by 109,732 A Shares and 27,435 B Shares of a nominal value of EUR 10.- each.

Second resolution

The general meeting resolved that the Company will issue 32,773 new A Shares of a nominal value of EUR 10.- each, having the same rights and obligations as the existing A Shares.

The new A Shares will be issued against a payment in cash of EUR 327,730.- fully paid in by the Shareholder A.

The general meeting resolved that the Company will issue 8,194 B Shares with a par value of EUR 10.- each, having the same rights and obligations as the existing B Shares.

The new Shares B will be issued against a payment in cash of EUR 81,940.- fully paid in by the Shareholder B.

Subscription and payment

Further appeared Mr Edward Hyslop, Solicitor, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Shareholder A by virtue of a power of attorney.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said Shareholder A, 32,773 new A Shares and to make payment in full and in cash for such new A Shares, in an aggregate amount of EUR 327,730.-.

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue 32,773 new A Shares having a nominal value of EUR 10.- each to the Shareholder A.

Thereupon the shareholders resolved to accept the said subscriptions and payments and to 32,773 new A Shares having a nominal value of EUR 10.- each to the Shareholder A.

Consequently, the Shareholder A will hold 109,732 A Shares of the Company.

Third resolution

Further appeared Ms Bénédicte Kurth, avocat, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Shareholder B by virtue of a power of attorney.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said Shareholder B 8,194 new B Shares and to make payment in full and in cash for such new B Shares in an aggregate amount of EUR 81,940.-.

In consideration for the above-payment the Company will therefore issue 8,194 new B Shares having a nominal value of EUR 10.- each to the Shareholder B.

Thereupon the shareholders resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot 8,194 new B Shares having a nominal value of EUR 10.- each to the Shareholder B.

Consequently, the Shareholder B will hold 27,435 B Shares of the Company.

It results from a blocking certificate issued by the bank DEXIA BIL LUXEMBOURG, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg that the amount of EUR 409,670.- is blocked on the Company's bank account in relation to the present increase of share capital.

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend the Article 5 paragraph one of the article of association so as to reflect the above increase of share capital, which shall henceforth be read as follows:

«Art. 5. Share Capital

5.1. The subscribed capital of the Company is set at one million three hundred and seventy one thousand six hundred and seventy Euro (EUR 1,371,670.-) represented by one hundred and thirty seven thousand one hundred and sixty seven (137,167) A and B shares having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, divided into one hundred and nine thousand seven hundred and thirty two (109,732) class A shares (the «A Shares») and twenty seven thousand four hundred and thirty five (27,435) class B shares (the «B Shares») and, together with the A Shares, hereinafter the «Shares».)»

Fifth resolution

The general meeting resolved to authorize any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to amend the share register of the Company as to reflect the above subscription and to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

There being no further business, the meeting is terminated.

Declarations, costs, evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated increase of capital, is estimated at six thousand one hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de GER LOG 1 S.A., une société de droit luxembourgeois originairement constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en vertu d'un acte notarié de Maître André-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2005 et ensuite transformée en vertu d'un acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 mars 2006, en une société anonyme ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.075 (ci-après dénommée la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, du 18 août 2006.

L'assemblée générale extraordinaire a été présidée par Monsieur Edward Hyslop, Solicitor, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le Président a nommé comme secrétaire Maître Bénédicte Kurth, avocat, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Karina Lampert, employée privée, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur ont dressé la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du conseil et le notaire, resta annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

Le président déclara et requit du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'ensemble du capital social de neuf cent soixante-deux mille euros (EUR 962.000.-), représenté par soixante-seize mille neuf cent cinquante-neuf (76.959) actions A et dix-neuf mille deux cent quarante et un (19.241) actions B, ensemble (les «Actions») sont valablement représentés à l'assemblée générale. Les actionnaires ont consenti à la tenue de l'assemblée générale dans un bref délai. Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent neuf mille six cent soixante-dix euros (EUR 409.670.-) par l'émission de trente-deux mille sept cent soixante-treize (32.773) nouvelles Actions A d'un montant nominal de dix euros (EUR 10) chacune et de huit mille cent quatre-vingt-quatorze (8.194) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10) chacune afin de le porter de son montant actuel de neuf cent soixante-deux mille euros (EUR 962.000) représenté par soixante-seize mille neuf cent cinquante-neuf (76.959) Actions A et dix-neuf mille deux cent quarante et un (19.241) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à un million trois cent soixante et onze mille six cent soixante-dix euros (EUR 1.371.670,-) représenté par cent neuf mille sept cent trente deux (109.732) Actions A et vingt-sept mille quatre cent trente-cinq (27.435) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;

2. Souscription par IG LOG 2, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg («Actionnaire A») de trente-deux mille sept cent soixante-treize (32.773) nouvelles Actions A d'un montant nominal de dix euros (EUR 10) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de trois cent vingt-sept mille sept cent trente euros (EUR 327.730,-);

3. Souscription par UBERIOR EUROPE LIMITED, une société de droit écossais ayant son siège social à Level 1, Cytymark, 150 Fountainbridge Edinburgh EH3 9PE, Ecosse («Actionnaire B») de huit mille cent quatre-vingt-quatorze (8.194) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et paiement corrélatif en numéraire pour un montant global de quatre-vingt-un mille neuf cent quarante euros (EUR 81.940,-);

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus;

5. Autorisation donnée à tout avocat de l'ETUDE WILDGEN & PARTNERS de modifier en conséquence le registre des actions de la Société et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux présentes résolutions;

6. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et, par un vote séparé et unanime, les résolutions spéciales et ordinaires suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent neuf mille six cent soixante-dix euros (EUR 409.670,-) par l'émission de trente-deux mille sept cent soixante-treize (32.773) nouvelles Actions A d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune et de huit mille cent quatre-vingt-quatorze (8.194) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune afin de le porter de son montant actuel de neuf cent soixante-deux mille euros (EUR 962.000,-) représenté par soixante-seize mille neuf cent cinquante-neuf (76.959) Actions A et dix-neuf mille deux cent quarante et une (19.241) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à un million trois cent soixante et onze mille six cent soixante-dix euros (EUR 1.371.670,-) représenté par cent neuf mille sept cent trente-deux (109.732) Actions A et vingt-sept mille quatre cent trente-cinq (27.435) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé que la Société émettra trente-deux mille sept cent soixante-treize (32.773) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions A existantes.

Les nouvelles Actions A seront émises en contrepartie du paiement en espèces de trois cent vingt-sept mille sept cent trente euros (EUR 327.730,-) entièrement payées par l'Actionnaire A.

L'assemblée décide que la Société émettra huit mille cent quatre-vingt-quatorze (8.194) nouvelles Actions B d'un montant nominal de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions B existantes.

Les nouvelles Actions B seront émises en contrepartie du paiement en espèces de quatre-vingt-un mille neuf cent quarante euros (EUR 81.940,-) entièrement payées par l'Actionnaire B.

Paiement et souscription

Maintenant comparait Maître Edward Hyslop, Solicitor, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de l'Actionnaire A, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée en même temps que lui.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire A susnommé pour trente-deux mille sept cent soixante-treize (32.773) nouvelles Actions A et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de trois cent vingt-sept mille sept cent trente euros (EUR 327.730,-).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra trente-deux mille sept cent soixante-treize (32.773) nouvelles Actions A avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire A.

Sur ce, les actionnaires décident d'accepter lesdits souscriptions et paiements et d'attribuer trente-deux mille sept cent soixante-treize (32.773) nouvelles Actions A avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire A.

En conséquence, l'Actionnaire A détiendra cent neuf mille sept cent trente-deux (109.732) Actions A de la Société.

Troisième résolution

Maintenant comparait Maître Bénédicte Kurth, avocat, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de l'Actionnaire B, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée en même temps que lui.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire B, susnommé pour huit mille cent quatre-vingt-quatorze (8.194) nouvelles Actions B et payer en intégralité et en numéraire pour ces actions, un montant total de quatre-vingt-un mille neuf cent quarante euros (EUR 81.940,-).

En considération du paiement ci-dessus, la Société émettra huit mille cent quatre-vingt-quatorze (8.194) nouvelles Actions B avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune à l'Actionnaire B.

Sur ce, les actionnaires décident d'accepter ladite souscription et paiement et d'attribuer huit mille cent quatre-vingt-quatorze (8.194) nouvelles Actions B avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune à l'Actionnaire B.

En conséquence, l'Actionnaire B détiendra vingt-sept mille quatre cent trente-cinq (27.435) Actions B de la Société.

Il résulte d'un certificat de blocage émis par la banque DEXIA BIL LUXEMBOURG, ayant son siège social 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, que le montant de quatre cent neuf mille six cent soixante-dix euros (EUR 409.670,-) est bloqué sur le compte de la Société en relation avec la présente augmentation de capital.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, paragraphe 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital, qui devra désormais être lu comme suit:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million trois cent soixante et onze mille six cent soixante-dix euros (EUR 1.371.670,-) représenté par cent trente-sept mille cent soixante-sept (137.167) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisé en cent neuf mille sept cent trente-deux (109.732) actions de catégorie A («les Actions A») et vingt-sept mille quatre cent trente-cinq (27.435) actions de catégorie B («les Actions B») et ensemble avec les Actions A, «les Actions».)»

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé d'autoriser tout avocat ou juriste de l'Etude WILDGEN & PARTNERS à modifier le registre des actions de la Société afin de refléter la souscription énoncée ci-dessus et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux présentes résolutions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a clôturé l'assemblée.

Déclarations, frais et évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, qui incombent à la Société suite à la présente augmentation de capital, est évalué à six mille cent euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Et lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Hyslop, B. Kurth, K. Lampert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 septembre 2006, vol. 537, fol. 79, case 2. – Reçu 4.096,70 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 septembre 2006.

J. Seckler.

(106125.3/231/241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

PC SUPPORT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7324 Mullendorf, 37A, rue de Hunsdorf.

R. C. Luxembourg B 119.671.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Alain Ghislain, informaticien, né à Charleroi (Belgique), le 6 septembre 1968, demeurant à L-7324 Müllendorf, 37A, rue de Hunsdorf agissant en son personnel ainsi qu'en sa qualité de mandataire pour;

2.- Madame Doris Cheung, employée privée, née à Hambourg, le 23 juin 1969, demeurant à B-1020 Bruxelles, 21, avenue du Forum;

3.- Monsieur Damien Fraselle, employé privé, né à Namur (Belgique), le 9 juillet 1975, demeurant à B-4300 Andenne, 1, rue Moinesse;

en vertu d'une procuration donnée à Namur, le 20 septembre 2006,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant restera annexé aux présentes.

Lesquels comparants présent et représentés comme ci-avant ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présents une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PC SUPPORT.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Steinsel.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 3. La société a pour objet toute activité de conseils et de services aux entreprises et aux particuliers en matière informatique et notamment:

- la vente de logiciels informatiques ainsi que la vente de tout matériel informatique;
- l'assistance et l'aide à l'implantation de matériel informatique;
- les services liés à l'utilisation et à la maintenance de matériel informatique;
- le développement de matériel et de logiciels informatiques;
- la formation à l'utilisation de logiciels ou de matériel informatique.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter

ou développer la réalisation. Elle pourra participer à des sociétés ayant un objet similaire par voie d'apport, de fusion, de cession de participation ou de toute autre manière. Elle poursuivra son objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Alain Ghislain, quarante parts sociales	40
2.- Madame Doris Cheung, vingt parts sociales	20
3.- Monsieur Damien Fraselle, quarante parts sociales	40
Total des parts: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dés-à-présent à la disposition de la société dont preuve a été rapportée au Notaire instrumentant.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés, elles ne peuvent être cédées entre vifs ni transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des autres associés, donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de refus d'agrément, les parts sociales seront reprises à leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque année au 30 septembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture ou l'incapacité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Aucune modification statutaire ne pourra être effectuée sans une décision unanime des associés.

Art. 13. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de mars de chaque année. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 30 septembre 2007.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à 900,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés représentés ou présent, représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Madame Doris Cheung, et Monsieur Damien Fraselle prénommés, qui auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par leur signature conjointe; ces mandats ne seront pas rémunérés. Par les présentes, ils donnent procuration à Monsieur Alain Ghislain, prénommé, désigné comme directeur technique à l'effet de signer tous documents pour les démarches administratives (registre de commerce, TVA, banques y compris paiements et retraits, etc.).

2) Le siège social est établi à L-7324 Mullendorf, 37A, rue de Hunsdorf.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'Etude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Ghislain, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, vol. 155S, fol. 51, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 septembre 2006.

P. Decker.

(104802.4/206/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

HELVETIA PATRIA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R. C. Luxembourg B 87.256.

In the year two thousand and six, on the eighteenth of August.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

Mrs Gwendolina Boone, employee, residing in Arlon, Belgium,

acting by virtue of a power given on June 15, 2006 by the board of directors of the Company (the «Board of Directors»). The resolution of the board meeting, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed hereto to be filed with the registration authorities.

The appearing party requested the notary to state that:

I.- HELVETIA PATRIA FUND (the «Company»), a société d'investissement à capital variable, having its registered office in L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve (R.C.S. Luxembourg B 87.256), was incorporated by a notarial deed on May 10th, 2002, published in the Mémorial C, number 864 of June 6, 2002 and the Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of February 13, 2004, published in the Mémorial C, number 423 of April 21, 2004.

II.- Article 4 of the Articles of Incorporation authorises the Board of Directors to transfer the registered office of the Company to any place within the Grand Duchy of Luxembourg.

III.- As a consequence of article 4 of the Articles of Incorporation, the Board of Directors has resolved on June 15, 2006 to transfer the registered office of the Company from the city of Luxembourg at 23, avenue de la Porte-Neuve to L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg and to appoint the appearing person in order to amend article 4 of the Articles of Incorporation, accordingly.

IV.- The first sentence of article 4 of the Articles of Incorporation is consequently amended in order to read as follows:

«The registered office of the Company is established in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.»

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Uebersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundsechs, am achtzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtswohnsitz in Mersch.

Ist erschienen:

Frau Gwendolina Boone, Angestellte, wohnhaft in Arlon, Belgien,

handelnd auf Grund einer Vollmacht des Verwaltungsrates vom 15. Juni 2006. Der Beschluss des Verwaltungsrates, nach *ne varietur* Paraphierung durch die Erschienene und den Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Die Erschienene hat den unterzeichneten Notar ersucht Folgendes zu beurkunden:

I.- HELVETIA PATRIA FUND («die Gesellschaft»), eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, mit Sitz in L-2085 Luxemburg, 23, avenue de la Porte-Neuve (R.C.S. Luxembourg B 87.256) wurde gegründet gemäss notarieller

Urkunde vom 10. Mai 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 864 vom 6. Juni 2002. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 13. Februar 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 423 vom 21. April 2004.

II.- Gemäss Artikel 4 der Satzung ist der Verwaltungsrat ermächtigt den Gesellschaftssitz in einen anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg zu verlegen.

III.- Infolge der Bestimmungen von Artikel 4 der Satzung hat der Verwaltungsrat gemäss Beschluss vom 15. Juni 2006, beschlossen den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg, 23, avenue de la Porte-Neuve, nach L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, Grossherzogtum Luxemburg, zu verlegen, und die Erschienene bevollmächtigt um Artikel 4 Satzung dementsprechend abzuändern.

IV.- Der erste Satz von Artikel 4 der Satzung wird somit wie folgt abgeändert:

«Der Gesellschaftssitz befindet sich in Hesperange, Grossherzogtum Luxemburg.»

Worüber Urkunde, der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache verstehen und sprechen kann, erklärt, dass die vorstehende Urkunde auf Verlangen der Erschienenen in englischer Sprache, gefolgt von einer deutsche Übersetzung, verfasst wurde. Die Erschienene legt fest, dass im Falle von Widersprüchen zwischen beiden Versionen, die englische Version Vorrang hat.

Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der erschienenen Person, welche Person dem Notar durch Vorname, Name, Stand und Wohnort bekannt ist, vorgelesen wurde, hat diese Person zusammen mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: G. Boone, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 août 2006, vol. 438, fol. 1, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 14. September 2006.

H. Hellinckx.

(105720.3/242/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

HELVETIA PATRIA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R. C. Luxembourg B 87.256.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(105722.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

SPECTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.712.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour SPECTRA S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(104287.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ProLogis UK XCV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.587.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSCHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(104354.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ECOLE DE MUSIQUE ETUDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 180, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 23.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU05011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour *ECOLE DE MUSIQUE ETUDE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(104290.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ELECTRO-WATT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 119, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 71.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2006, réf. LSO-BU03233, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour *ELECTRO-WATT S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(104292.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

VAN KOTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 98.750.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06270, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour *VAN KOTEM S.A.*

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(104293.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

LAIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 119.721.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-second of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, a foundation established and existing under the laws of The Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam, The Netherlands, under number 34226972, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Ms Céline Le Cam, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Amsterdam, on September 22nd, 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of LAIS, S.à r.l. (the «Company») which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the

meaning of the law of 22nd March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law») and which shall be subject to and be governed by the Securitisation Law, the law of 10th August 1915 concerning commercial companies, as amended (the «Companies Law»), and by the present articles of incorporation.

Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transaction(s) within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, or otherwise dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may only grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities within the above-mentioned purpose.

The Company may create one or several Compartments (as defined hereafter) in accordance with article 10 of the present articles of incorporation.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Compartments

Art. 10. The manager or the board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the «Compartment» or the «Compartments»). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the manager or of the board of managers creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the manager or of the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

As between investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the manager or the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and shall be exclusively available to satisfy such investors and creditors.

Unless otherwise provided for in the resolution of the manager or the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the manager or the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the investors and of the creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all investors and of all creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the manager or the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims.

D. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager or, in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner or, as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or, as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its (their) mandate, any personal liability in relation to any commitments validly and regularly made by him (them) in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the present articles of association as well as with the Securitisation Law and the Companies Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

E. Independent auditor

Art. 17. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the manager(s) and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Company Law and the Securitisation Law.

F. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Companies Law.

G. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on January 1st and ends on December 31st of the same year.

Art. 22. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The remainder of the annual net profits, if any, shall be distributed as dividends to the partners in accordance with the Securitisation Law.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Companies Law.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately three thousand Euro.

General meeting of partners

The above-named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The following person are appointed manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Godfrey Abel, employee, born on July 2nd, 1960 in Brixworth, England, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Mr Michael S. Thomas, executive, born on March 9th, 1967 in Alleghely, United States of America, with private address at 9, rue Geischleid, L-9184 Schrondeweiler, Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, une fondation établie et existante selon les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de la Chambre de Commerce et des Industries d'Amsterdam, Pays-Bas (trade register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam), sous le numéro 34226972, ayant son siège social à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Mademoiselle Céline Le Cam, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 22 septembre 2006.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LAIS, S.à r.l. (la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et qui sera soumise à et régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opération(s) de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques résultant d'engagements assumés par des tiers ou liés à toutes ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société assumera ces risques en acquérant des actifs, en garantissant les engagements ou en s'engageant par tout autre manière. La Société peut également céder, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, disposer des créances et autres actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société peut seulement octroyer des gages, autres garanties ou sûretés, de quelque nature que ce soit à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, conformément à l'objet susmentionné.

La Société peut ouvrir un ou plusieurs Compartiments (tel que défini ci-après) en conformité avec l'article 10 des présents statuts.

La Société peut effectuer tout investissement ou opération de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toute transaction nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet, ainsi que toute opération facilitant directement ou indirectement l'accomplissement et au développement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société ne pourront être cédés qu'en conformité avec les dispositions régissant les titres émis en vue de financer l'acquisition de tels actifs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être établis tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Compartiments

Art. 10. Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société pourront créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Chaque Compartiment devra, sauf disposition contraire dans la résolution du gérant ou du conseil de gérance créant un tel compartiment, correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du gérant ou du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, lieront les tiers, à compter de la date de la résolution.

Par rapport aux investisseurs et aux créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des investisseurs et des créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattaché à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux actifs de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs et créanciers.

Sauf disposition contraire dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ayant créé un tel Compartiment, aucune résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des investisseurs et des créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le gérant unique ou par le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, actifs ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments ou de certains droits.

D. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les présents statuts ainsi qu'avec la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

E. Le réviseur d'entreprises

Art. 17. Les données comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le(s) gérant(s) et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés Commerciales et par la Loi sur la Titrisation.

F. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

G. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le surplus des profits annuels sera distribué comme dividendes aux associés conformément à la Loi sur la Titrisation.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Souscription et libération

STICHTING KING'S CROSS ASSET FUNDING, prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution, est évalué environ à trois mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Angleterre, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
 - Monsieur Michael S. Thomas, executive, né le 9 mars 1967 à Alleghely, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse privée au 9, rue Geischleid, L-9184 Schronndweiler, Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Le Cam, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2006, vol. 907, fol. 32, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(105505.3/239/410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2006.

PRISMA AGENCE PUBLICITAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 47.006.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Signature.

(104294.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

CH-CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.320.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Signature.

(104295.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

WZI-FINANZ, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, (anc. WZI-FINANZ S.A.).

Gesellschaftssitz: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 35.874.

Im Jahre zweitausendundsechs, den dreiundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung niederländischen Rechtes TERCA B.V., mit Sitz in NL-5301LK Zaltbommel, Hogeweg 95 (Niederlande), eingetragen in der Handelskammer Rivierenland («Kamer of Koophandel voor Rivierenland») unter der Nummer 17098792 0000,

hier vertreten durch Herrn Christian Dostert, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Junglinster, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Aktiengesellschaft WZI-FINANZ S.A., mit Sitz in L-1140 Luxemburg, 47, route d'Arlon, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 35.874, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Frank Baden, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 13. Dezember 1990, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 205 vom 7. Mai 1991,

und dass deren Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Frank Baden am 29. November 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 79 vom 27. Januar 2003.

- Dass die Komparentin erklärt alleiniger Aktionär vorgenannter Aktiengesellschaft WZI-FINANZ S.A. zu sein und dass sie, durch ihren Bevollmächtigten, den amtierenden Notar ersucht, die von ihr gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin erteilt volle Entlastung an die Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft, nämlich Herr Johann Windisch, Herr Walter Linke und Herr Hannes Taubinger, und an den Kommissar der Gesellschaft nämlich die Gesellschaft FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE, SOCIETE CIVILE D'EXPERTISE COMPTABLE ET FISCALE für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt:

- die Aktiengesellschaft WZI-FINANZ S.A. in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung umzuwandeln, ohne die wesentlichen Grundlagen des Gesellschaftsvertrages abzuändern;

- die Bezeichnung der Gesellschaft anzupassen, welche demzufolge den Firmennamen WZI-FINANZ, S.à r.l. tragen wird;

- die neunhunderteinundsiebzig (971) bestehenden Aktien der Aktiengesellschaft werden in neunhunderteinundsiebzig (971) Gesellschaftsanteile von je fünfhundertfünfzehn Euro (515,- EUR) umzuwandeln.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin stellt fest, dass diese Umwandlung der Aktiengesellschaft in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung keine Gründung einer neuen Gesellschaft darstellt.

Vierter Beschluss

Gemäß vorhergehenden Beschlüssen, beschließt die alleinige Gesellschafterin folgende Neufassung des Gesellschaftsvertrages:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechtes unter der Bezeichnung WZI-FINANZ, S.à r.l.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Lizenzen erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt maßgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännischen, finanziellen, mobiliaren oder immobiliaren Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch einfache Entscheidung der Gesellschafter in irgendeine Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausendundfünfundsiebzig Euro (500.065,- EUR), eingeteilt in neunhunderteinundsiebzig (971) Gesellschaftsanteile von jeweils fünfhundertfünfzehn Euro (515,- EUR), welche Anteile von der alleinigen Gesellschafterin, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung niederländischen Rechtes TERCA B.V., mit Sitz in NL-5301LK Zaltbommel, Hogeweg 95 (Niederlande), gehalten werden.

Art. 6. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 7. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 8. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 9. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 10. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 11. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 12. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 13. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 16. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 18. Vorschüsse auf Dividenden können zu jedem Zeitpunkt verteilt werden, unter Vorbehalt der Einhaltung folgender Bedingungen:

1. Zwischenaufstellungen müssen von der Geschäftsführung erstellt werden;
2. Diese Zwischenaufstellungen, die vorübertragenen Gewinne eingeschlossen, lassen einen Gewinn erscheinen;
3. Die außerordentliche Hauptversammlung der Gesellschafter ist allein befugt, über die Verteilung von Vorschüssen auf die Dividende zu entscheiden;
4. Die Zahlung wird von der Gesellschaft nur veranlasst, nachdem sie Sicherheit erlangt hat, dass die Rechte der Gläubiger nicht gefährdet sind.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Fünfter Beschluss

Folgende Personen werden von der alleinigen Gesellschafterin als Geschäftsführer, auf unbestimmte Dauer, ernannt:

- Herr Bert Jan Koekoek, Geschäftsführer der WIENERBERGER B.V., geboren in Gieten (Niederlande), am 15. November 1962, wohnhaft in NL-4175ED Haafden, Bernhardstraat 11 (Niederlande); und
- Herr Hannes Taubinger, Head Corporate Controlling der WIENERBERGER AG, geboren in Linz (Österreich), am 13. August 1976, wohnhaft in A-3253 Erlauf, Plaika 6 (Österreich).

Sechster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt die Zeichnungsberechtigung der Geschäftsführer wie folgt festzulegen:
«Die Gesellschaft wird rechtmäßig vertreten durch die Kollektivunterschrift der beiden Geschäftsführer.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundert Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} septembre 2006, vol. 537, fol. 76, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Fur gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 7. September 2006.

J. Seckler.

(106167.3/231/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

CATRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck I.
R. C. Luxembourg B 18.333.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Signature.

(104296.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

QUELLE, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 7.502.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Signature.

(104297.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

NET VENTURES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 72.605.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

N. Thomsen.

(104299.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

HARVEST BUSINESS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 102.588.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU04836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

N.S. Mortensen.

(104300.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

METROPOLITAN PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 119.672.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of September.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HEPP III LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 108.984,

here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

and

GRIFFIN METROPOLITAN, S.à r.l. (formerly named LAMBY INVESTMENTS, S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 118.939,

here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) pursuant to which they declare organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner(s) of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of August 10th, 1915 (the «Law») concerning commercial companies, as amended, as well as by these present articles of incorporation (the «Articles»).

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further acquire, dispose of, manage and exploit for its own account, real and personal property, including patents, marks, licenses, permits and other industrial property rights, the Company will however never own directly more than three real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of METROPOLITAN PROPERTIES, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at one hundred ninety-five thousand Euro (EUR 195,000.-), represented by one thousand five hundred sixty (1,560) class A shares and three hundred ninety (390) class B shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of its shareholders, in accordance with article 18 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred subject to compliance with the requirements of article 189 of the Law only.

Art. 11. If at any one time, the Company holds directly or indirectly more than three (3) real estate properties, the Company's shares and/or the beneficiary parts which may be issued from time to time by the Company shall not be held by more than thirty (30) shareholders and/or holders of beneficiary parts.

In such case, the Company's shares and/or the Company's beneficiary parts shall not be held by any individuals, nor by any entities which are not legal entities pursuant to the German tax law and which have one or more individuals as its members or owners.

Art. 12. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders, in case of plurality of shareholders.

C. Management

Art. 13. The Company is managed by a board of four (4) managers. The shareholders holding class A shares shall be entitled to propose a list of managers among which two (2) managers shall be elected by the shareholders as A managers («A Managers»). The shareholders holding class B shares shall be entitled to propose a list of managers among which two (2) managers shall be elected by the shareholders as B managers («B Managers»).

The managers need not be shareholders.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the shareholders, who fix the term of their office.

Any manager may only be removed from the board of managers upon a request or subject to the prior written consent of the shareholder(s) holding the class of shares who proposed his appointment.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one A Manager and one B Manager, or by the signature of any person(s) to whom such power has been delegated jointly by one A Manager and one B Manager.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Meetings of the board of managers shall be validly held if attended by at least one A Manager and one B Manager. Each manager is entitled to call a meeting of the board of managers by written notice delivered to the other managers at least fourteen (14) days before the date of the meeting if the meeting takes place in person or seven (7) days before the date of the meeting if the meeting takes place using any means of telecommunication.

If at the time of the meeting, the quorum requirements are not met, there will be another meeting in seven (7) days in the same venue (or by means of telecommunication) at the same time and with the same agenda and that meeting will be considered valid if one A Manager (in the case of the B Manager being absent) or one B Manager (in the case of the A Manager being absent) is present and if at least two managers are present.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all persons taking part in the meeting to hear one another.

Art. 15. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, subject to matters which are Major Decisions as defined below which shall be validly adopted only with the unanimous vote of the board of managers. For the avoidance of doubt, the chairman of the meeting of the board of managers shall not be entitled to a casting vote.

Minutes of the resolutions of the board of managers shall be signed by the chairman of the meeting or jointly by one A Manager and one B Manager. Each Major Decision must be recorded in writing and signed by each manager of the Company.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication; the entirety of the minutes will form the minutes evidencing the resolutions adopted.

As used herein, a Major Decision means any decision in relation to any of the following:

- a. the purchase by the Company or any subsidiary of the Company of any real estate;
- b. material deviation from the strategic business plan or an annual business plan;
- c. a proposal by any subsidiary of the Company to lease its real estate to a tenant on terms materially different from the pro forma set of lease terms used for the project undertaken by any subsidiary of the Company;
- d. a proposal by any subsidiary of the Company to lease any part of its real estate comprising 200 square meters or more (even on the lease terms used for the project);
- e. entering into, varying, prepaying or terminating any third party finance or shareholder loan, unless in accordance with the relevant annual business plan;
- f. any change to the structure of the Company or the subsidiaries of the Company;
- g. adoption of any articles of incorporation of any subsidiary of the Company and any change thereto or to the share capital of any subsidiary of the Company;
- h. any distribution, unless in accordance with the relevant annual business plan;
- i. any sale or disposal of any real estate or any material fixed asset of the Company or any subsidiary of the Company, unless in accordance with the relevant annual business plan;
- j. any sale or liquidation of the Company or any subsidiary of the Company;
- k. the selection of any key service-provider by the Company or any subsidiary of the Company;
- l. the acceptance by the Company of an offer to be involved directly or indirectly in any real estate investment or development project in Poland that is consistent with the objectives set out in the strategic business plan, which was first made available to either shareholder or a key person identified by the shareholders;
- m. any change to the number of members or the appointment of the new members of the board of the Polish subsidiary of the Company.

Art. 16. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly by him/them in the name of the Company.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

D. Collective decisions of the shareholders

Art. 18. The shareholders assume all powers conferred to the general meeting of shareholders.

Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Save in relation to those matters which are Super Major Decisions (as defined below), collective decisions of the shareholders shall be deemed to be validly taken insofar as these are adopted by shareholders owning more than half of the then issued share capital of the Company.

However, resolutions to amend these Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in compliance with the Law.

An unanimous vote is required in respect of Super Major Decisions of the shareholders. Each Super Major Decision must be recorded in writing and signed by each shareholder of the Company.

A Super Major Decision shall mean a decision in relation to any the following:

- a. a material deviation from the strategic business plan or the annual business plan;
- b. any change to the number of managers of the Company.

The general meeting of the shareholders will be held at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg elected by the board of managers and mentioned in the convening notice.

E. Fiscal year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. At the end of each financial year, the Company's accounts are to be established and the board of managers shall procure the preparation of an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to his/their shareholding in the Company.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription and payment

The thousand nine hundred fifty (1,950) shares have been subscribed by as follows:

HEPP III LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l.	1,560	class A shares
GRIFFIN METROPOLITAN, S.à r.l.	390	class B shares

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one hundred ninety-five thousand Euro (EUR 195,000.-), is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately EUR 4,200.-.

Resolutions of the shareholders

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mrs Renata Miazga, born on July 9th, 1973 in Zagan, Poland, residing professionally at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, as A Manager;
- Mr Sansal Ozdemir, born on March 31st, 1973 in Çankaya, Turkey, residing professionally at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, as A Manager;
- Mr Przemyslaw Krych, born on September 27th, 1966 in Gorzow Wielkopolski, Poland, residing professionally at Wiejska 12, 05-500 Piaseczno Josefoslav, Poland, as B Manager; and
- Mr Tomasz Klukowski, born on January 6th, 1968 in Warsaw, Poland, residing professionally at Czerniakowska 209/704, 00-436 Warsaw, Poland, as B Manager.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the Company is fixed at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

HEPP III LUXEMBOURG MASTER, S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 108.984,

ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

et

GRIFFIN METROPOLITAN, S.à r.l. (anciennement LAMBY INVESTMENTS, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118.939,

ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations, signées ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts (ci-après les «Statuts») comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 (ci-après la «Loi») concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également acquérir, céder, gérer et exploiter, pour son propre compte, des biens personnels et immobiliers, y compris des brevets, des marques, des licences, des permis et tout autre droit de propriété industrielle, la Société ne détiendra néanmoins jamais directement plus de trois biens immobiliers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de METROPOLITAN PROPERTIES, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-quinze mille euros (195.000,- EUR), représenté par mille cinq cent soixante (1.560) parts sociales de classe A et trois cent quatre-vingt-dix (390) parts sociales de classe B d'une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 18 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des dispositions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Dans l'hypothèse où la Société détient directement ou indirectement plus de trois biens immobiliers, les parts sociales de la Société et/ou les parts bénéficiaires émises par la Société ne pourront être détenues par plus de trente (30) associés et/ou détenteurs de parts bénéficiaires.

Dans ce cas, les parts sociales et/ou les parts bénéficiaires émises par la Société ne pourront être détenues par aucune personne physique ni par aucune entité qui ne soit pas une personne morale selon le droit fiscal allemand et qui compte une ou plusieurs personnes physiques parmi ses membres ou ses propriétaires.

Art. 12. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

C. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un conseil de gérance comprenant quatre (4) gérants. Les associés détenteurs de parts sociales de classe A peuvent proposer une liste de gérants parmi lesquels deux (2) seront désignés par les associés comme «Gérants A». Les associés détenteurs de parts sociales de classe B peuvent proposer une liste de gérants parmi lesquels deux (2) seront désignés par les associés comme «Gérants B».

Les Gérants ne sont pas nécessairement associés.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Les gérants sont nommés par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils ne peuvent être renvoyés du conseil de gérance que sur demande ou suite au consentement écrit du ou des associé(s) détenant des parts sociales de la classe ayant proposé leur nomination.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou par la signature de toute(s) personne(s) à qui tel pouvoir aura été délégué conjointement par un Gérant A et un Gérant B.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Les réunions du conseil de gérance sont valablement tenues si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents. Chaque gérant peut convoquer une réunion du conseil de gérance sur requête écrite adressée aux autres gérants au moins quatorze (14) jours avant la date de ladite réunion, si la réunion se tient effectivement ou sept (7) jours avant la tenue de la réunion si celle-ci se tient par tout moyen de télécommunication.

Si à la date de la réunion, les règles de quorum ne sont pas atteintes, une réunion identique (ou par les mêmes moyens de télécommunication) sera tenue dans les sept (7) jours, à la même heure, avec le même ordre du jour. La réunion sera considérée comme valablement tenue si un Gérant A (en cas d'absence d'un Gérant B) ou un Gérant B (en cas d'absence d'un Gérant A) est présent et si au moins deux gérants sont présents.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à un individu de participer à la réunion et de pouvoir en entendre un autre.

Art. 15. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, à l'exception des Décisions Majeures, telles que définies ci-après, qui ne peuvent être adoptées qu'à l'unanimité. Pour éviter tout doute, le président de la réunion du conseil de gérance n'a pas de voix décisive.

Les procès-verbaux des résolutions du conseil de gérance doivent être signés par le président de séance élu lors de la réunion du conseil de gérance ou conjointement par un Gérant A et d'un Gérant B. Chaque Décision Majeure doit être enregistrée par écrit et signée par chaque gérant de la Société.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions circulaires, après approbation écrite par câble, télégramme, télex, fac-similé ou tout autre moyen de communication. La totalité des procès-verbaux formera les procès-verbaux prouvant que les résolutions ont été adoptées.

Les termes Décision Majeure désignent toute décision concernant les points suivants:

- a. l'achat par la Société ou l'un de ses filiales de tout bien immeuble;
- b. le non-respect du strategic business plan ou d'un business plan annuel approuvé par le conseil de gérance;
- c. la proposition par l'une des filiales de la Société de louer les immeubles qu'elle détient à un preneur en des termes différents des termes des projets utilisés dans les projets adoptés par toute filiale de la Société;
- d. la proposition par l'une des filiales de la Société de location(s) d'immeubles pro forma afin de louer tout ou partie de ses immeubles d'une superficie égale ou supérieure à 200 mètres carrés (même dans les termes utilisés pour le projet);
- e. le fait de consentir, modifier, payer par anticipation ou mettre fin à un financement avec un tiers ou à un prêt d'associé, sauf si cela est conforme à un business plan annuel;
- f. tout changement dans la structure de la Société ou de l'une des ses filiales;
- g. l'adoption de statuts d'une des filiales de la Société ou toute modification des statuts ou du capital social d'une des filiales de la Société;
- h. toute distribution, à moins qu'elle ne soit faite conformément au business plan donné;
- i. toute vente ou disposition de biens immeubles ou de tout bien matériel fixe de la Société ou de l'une de ses filiales qui ne soit pas en rapport avec un business plan;
- j. toute cession ou liquidation de la Société ou de l'une de ses filiales;
- k. le choix de tout prestataire de services clé de la Société ou de l'une de ses filiales;

l. l'acceptation par la Société de toute offre de participation directe ou indirecte à toute opération d'investissement immobilier ou projet de développement en Pologne, en relation avec les objectifs du strategic business plan initialement proposée à l'un des associés ou une personne clé identifiée par les associés;

m. toute modification du nombre de gérants ou la nomination de nouveaux membres du conseil de gérance de la filiale polonaise de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base de comptes préparés par le conseil de gérance, s'ils montrent qu'il y a suffisamment de fonds pouvant être distribués. Les sommes mises en paiement ne peuvent dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmentés des reports en avant de bénéfices et des réserves distribuables, déduction faite des reports en avant de déficits et des sommes allouées à une réserve prévue par la Loi ou les présents Statuts.

D. Décisions collectives des associés

Art. 18. Les associés exercent tous pouvoirs qui leur sont conférés par l'assemblée générale des associés.

Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts qu'il détient.

A l'exception des décisions qualifiées de Décisions Super Majeures, telles que définies ci-après, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Un vote à l'unanimité est requis dans le cas de Décisions Super Majeures des associés. Chaque Décision Super Majeure doit être enregistrée par écrit et signée par chaque associé.

Les Décisions Super Majeures désignent toute décision concernant les points suivants:

- a. le non-respect du Strategic Business Plan ou d'un business plan annuel;
- b. toute modification du nombre de gérants de la Société.

L'assemblée générale des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre lieu au Luxembourg choisi par le conseil de gérance et mentionné sur la convocation.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

L'ensemble des mille neuf cent cinquante (1.950) parts sociales ont été souscrites comme suit:

HEPP III MASTER LUXEMBOURG, S.à r.l	1.560 Parts de catégorie A
GRIFFIN METROPOLITAN, S.à r.l	390 Parts de catégorie B

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces de sorte que la somme de cent quatre-vingt-quinze mille euros (195.000,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ EUR 4.200,-.

Décisions des associés

1) La Société sera administrée par les gérants suivants:

- Mme Renata Miazga, née le 9 juillet 1973 à Zagan, Pologne, demeurant professionnellement au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg, en tant que Gérant A;

- M. Sansal Ozdemir, né le 31 mars 1973 à Çankaya, Turquie, demeurant professionnellement au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg, en tant que Gérant A;

- M. Przemyslaw Krych, né le 27 septembre 1966 à Gorzow Wielkopolski, Pologne, demeurant professionnellement Wiejska 12, 05-500 Piaseczno Josefoslaw, Pologne, en tant que Gérant B;

- M. Tomasz Klukowski, né le 6 janvier 1968 à Varsovie, Pologne, demeurant professionnellement Czemiakowska 209/704, 00-436, Varsovie, Pologne, en tant que Gérant B.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse de siège social est fixée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Martougin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 septembre 2006, vol. 438, fol. 25, case 6. – Reçu 1.950 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(104806.3/242/403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

VALDITION INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 60.312.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU04833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

N.S. Mortensen.

(104302.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

BESTIN REALTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 45.589.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(104304.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

AEGIS LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 88.905.

Extrait des décisions de l'associé unique datées du 31 juillet 2006

1. Suite à la démission de Madame Eleonore Sauerwein de son mandat de gérant, le nombre des gérants a été réduit de trois à deux.

2. Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

Pour avis sincère et conforme

AEGIS LUXEMBOURG

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104412.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

101167

RAGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 65.626.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(104313.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 39.261.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(104314.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

BUSINESSTALK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2141 Luxembourg, 11, rue Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 37.932.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(104315.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

**GASBERRY FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. GASBERRY NATURAL RESOURCES S.A.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 15.376.

L'an deux mille six, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GASBERRY NATURAL RESOURCES S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 15.376, constituée suivant acte reçu le 23 septembre 1977, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 274 du 28 novembre 1977.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laurence Lambert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de GASBERRY NATURAL RESOURCES S.A. en GASBERRY FINANCE S.A.

2. Changement de la durée de la société en durée illimitée.

3. Modification de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme sous la dénomination de GASBERRY FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour le cas où des événements extraordinaires d'ordre politiques, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée du siège social avec l'étranger, se produiraient ou seraient à craindre, le siège social pourrait provisoirement être transféré à l'étranger jusqu'à ce que les conditions soient redevenues entièrement normales.

La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui, selon les circonstances, sera le mieux placé pour y procéder.

L'assemblée générale des actionnaires décidera en dernier lieu et souverainement, même a posteriori, si les événements relatés ci-dessus ont constitué des cas de force majeure.

Une telle mesure n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert de son siège à l'étranger, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.»

4. Modification de l'article 2 des statuts relatif au statut de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de GASBERRY NATURAL RESOURCES S.A. en GASBERRY FINANCE S.A. et de changer la durée de la société en durée illimitée.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GASBERRY FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour le cas où des événements extraordinaires d'ordre politiques, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée du siège social avec l'étranger, se produiraient ou seraient à craindre, le siège social pourrait provisoirement être transféré à l'étranger jusqu'à ce que les conditions soient redevenues entièrement normales.

La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui, selon les circonstances, sera le mieux placé pour y procéder.

L'assemblée générale des actionnaires décidera en dernier lieu et souverainement, même a posteriori, si les événements relatés ci-dessus ont constitué des cas de force majeure.

Une telle mesure n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert de son siège à l'étranger, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.»

Troisième résolution

La société décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Seil, C. Grundheber, L. Lambert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, vol. 155S, fol. 43, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

J. Elvinger.

(109992.3/211/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

**GASBERRY FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. GASBERRY NATURAL RESOURCES S.A.).**
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 15.376.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(109993.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

BIHOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-9262 Diekirch, 3, rue Neuve.
R. C. Luxembourg B 119.642.

STATUTS

L'an deux mille six, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Edin Latic, chauffagiste, né à Berane (Monténégro), le 13 janvier 1975, demeurant à L-9262 Diekirch, 3, rue Neuve.

2.- Monsieur Silvino Pereira Da Rocha, chauffagiste, né à Crespos-Braga (Portugal), le 15 août 1970, demeurant à L-6550 Berdorf, 17, an der Laach.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de BIHOR, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'installation sanitaire, de chauffage, de ventilation et de climatisation, de vente, représentation, importation et exportation d'articles de la branche avec toutes les activités connexes ou accessoires qui s'y rattachent directement ou indirectement.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Diekirch.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- Monsieur Edin Latic, chauffagiste, demeurant à L-9262 Diekirch, 3, rue Neuve, cinquante parts sociales . . .	50
2.- Monsieur Silvino Pereira Da Rocha, chauffagiste, demeurant à L-6550 Berdorf, 17, an der Laach, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

101171

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-9262 Diekirch, 3, rue Neuve.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Edin Latic, chauffagiste, né à Berane (Monténégro), le 13 janvier 1975, demeurant à L-9262 Diekirch, 3, rue Neuve, gérant administratif, et.
 - Monsieur Silvino Pereira Da Rocha, chauffagiste, né à Crespos-Braga (Portugal), le 15 août 1970, demeurant à L-6550 Berdorf, 17, an der Laach, gérant technique.
- 3.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant jusqu'à concurrence de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR); pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif est nécessaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Latic, S. Pereira Da Rocha, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 septembre 2006, vol. 537, fol. 90, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Hirtt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 septembre 2006.

J. Seckler.

(104520.3/231/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

PARC LOUVIGNY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 106.860.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06687, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

Signature

Un mandataire

(104316.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8070 Bertrange, 10B, Z.A. Bourmicht.

H. R. Luxemburg B 84.514.

Im Jahre zweitausendsechs, den fünfundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul Bettingen mit dem Amtssitz in Niederanven.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A. mit Sitz in L-1234 Luxembourg, 1, rue Emile Bian, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 84.514, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxembourg, am 5. November 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 399 vom 12. März 2002, ein letztes Mal abgeändert gemäß Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar Paul Bettingen am 10. Oktober 2005, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 373 vom 20. Februar 2006,

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zwecks Satzungsänderung wegen Verlegung des Gesellschaftssitzes zusammengetreten.

Das Grundkapital der Gesellschaft beträgt sechs Millionen siebenhunderttausend Euro (6.700.000,- EUR), aufgeteilt in eine Million dreihundertvierzigtausend (1.340.000) Aktien mit einem Nennwert von fünf Euro (5,- EUR).

Die Versammlung wird um 14.30 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Myriam Dallanoce, Directeur Général, mit professioneller Adresse in L-1235 Luxemburg, 1, rue Emile Bian, eröffnet.

Die Vorsitzende benennt zum Schriftführer Herrn Rechtsanwalt Fred Jüttner, mit professioneller Adresse in D-44139 Dortmund, Ruhrallee 92.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Pierre Barnich, Directeur adjoint, mit professioneller Adresse in L-1235 Luxemburg, 1, rue Emile Bian.

Der Vorstand ist hiermit gebildet. Die Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzustellen.

I. Die gegenwärtige Generalversammlung hat über folgende Tagesordnung zu befinden:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes,
2. Satzungsänderung,
3. Verschiedenes.

II. Die vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen besessenen Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wird vom Stimmzähler geprüft.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

III. Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung vertreten; die vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis von der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

Präambel

In einer Sitzung vom 28. Juni 2006 hat der Verwaltungsrat beschlossen, wegen der Verlegung des Gesellschaftssitzes auch die erforderliche Änderung der Gesellschaftssatzung im Rahmen einer Generalversammlung herbeizuführen.

Nach kurzer Aussprache fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Ab 1. Oktober 2006 wird der Sitz der Gesellschaft von Luxemburg-Stadt nach 10 B, z.a. Bourmicht in 8070 Bertrange verlegt.

Zweiter Beschluss

Wegen der Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg-Stadt nach L-8070 Bertrange bedarf es der Änderung der Gesellschaftssatzung, Artikel 1 Abs. 2.

Dementsprechend wurde beschlossen:

- a) Die Satzung (koordinierte Fassung vom 10. Oktober 2005) ist wie folgt zu ändern:

Art. 1.

«2. Sie hat ihren Sitz in der Gemeinde Bertrange, Grossherzogtum Luxemburg.»

Dritter Beschluss

Da es zu Tagesordnungspunkt 3 keine Wortmeldung gibt, wird die Sitzung im allseitigen Einvernehmen um 15.00 Uhr geschlossen.

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt und nach Vorlesung und Erklärung aller Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Dallanoce, F. Jüttner, P. Barnich, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 74, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Senningerberg, den 9. Oktober 2006.

P. Bettingen.

(109837.3/202/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.A. Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 84.514.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 octobre 2006.

P. Bettingen.

(109838.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2006.

MIROMESNIL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 109.654.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06684, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

Signature

Un mandataire

(104317.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

CHEMOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000.000.

Siège social: L-3895 Foetz-Mondercange, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 19.423.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU05044, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Signature

Un mandataire

(104318.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

T.C.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.311.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU04998, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

Signature

Un mandataire

(104320.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

MYTOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 111.916.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 21 septembre 2006 à 16.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de M. Cédric Raths, citoyen belge, né le 9 avril 1974 à Bastogne, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée.

- La démission de M. Matthijs Bogers, citoyen néerlandais, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, ayant son adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

MYTOS, S.à r.l.

Représentée par M. Bogers

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104556.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

101174

PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 84.125.

Dépôt des comptes consolidés de la société dans laquelle est consolidée PFIZER LUXEMBOURG S.à r.l.: PFIZER Inc ayant son siège social au 235, East 42nd Street New York, NY - 10017 USA.

Bilan consolidé de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Signature.

(104322.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

PFIZER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 84.125.

Dépôt des comptes consolidés de la société dans laquelle est consolidée PFIZER LUXEMBOURG S.à r.l.: PFIZER Inc ayant son siège social au 235 East 42nd Street New York, NY - 10017 USA.

Bilan consolidé de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Signature.

(104323.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

POLYMONT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 62.922.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104325.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

INTERTRANSPORT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.857.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Signature.

(104326.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

TANG CHAO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 39, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 117.018.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2006 au siège social

Monsieur Peng Wenxin, représentant comme seul associé l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Suite à sa démission Monsieur Ye Yunmin est révoqué comme gérant technique et administratif à partir du 4 octobre 2006.

2) La société se trouve valablement engagée par la signature de Monsieur Peng Wenxin.

Echternach, le 27 septembre 2006.

P. Wenxin / Y. Yunmin.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07107. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104409.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

101175

FINANCEMENT FONTAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 32.817.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Signature.

(104328.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

SEIF - SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT FINANCIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone d'activité régionale d'Ehlerange.
R. C. Luxembourg B 45.000.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

Signature.

(104330.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

SOCFINAL, SOCIETE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 5.937.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

Signature.

(104335.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ENTREPRISE DE TOITURES PICK SUCC. HUYNEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7795 Bissen, 6, Klengbousbiérg.
R. C. Luxembourg B 85.938.

L'an deux mille six, le douze septembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée ENTREPRISE DE TOITURES PICK SUCC. HUYNEN, S.à r.l. avec siège social à Boevange-sur-Attert, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 776 en date du 22 mai 2002.

L'assemblée est composée de:

Monsieur Pascal Huynen, maître ferblantier-zingueur, demeurant à L-9155 Grosbous, 5D, route d'Arlon.

Lequel comparant déclare agir en tant que seul et unique associé de la société prédésignée et requiert le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit la résolution prise sur ordre du jour conforme.

Unique résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à L-7795 Bissen, 6, Klengbousbiérg, zone artisanale et industrielle et de modifier la première phrase de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Bissen.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Huynen, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 13 septembre 2006, vol. 618, fol. 87, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 septembre 2006.

F. Unsen.

(104481.3/234/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

SOCFINAL, SOCIETE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 5.937.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

Signature.

(104336.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

IMHOTOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 51A, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 58.062.

Le bilan au 31 décembre 2005, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale et le rapport du Commissaire aux comptes, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(104342.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ProLogis UK XCVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.589.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03691, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(104357.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

PARC LOUVIGNY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 106.860.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 18 septembre 2006 que:

- Les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés pour une période de six ans:

Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, Belgique, demeurant au 20, av. Monterey, L-2163 Luxembourg;

François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Bruxelles, Belgique, demeurant au 20, av. Monterey, L-2163 Luxembourg;

Stéphane Hadet, né le 25 mai 1968 à Nancy, France, demeurant au 20, av. Monterey, L-2163 Luxembourg;

Patrick Demeestere, né le 5 janvier 1961 à Knokke, Belgique, demeurant au 16 Hasseltbergstraat, B-1860 Meise Belgique.

- Le mandat de commissaire aux comptes suivant a été renouvelé pour une période de six ans:

FACTS SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 41, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculé au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 98.790.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 septembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104576.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

101177

AEGIS LUXEMBOURG (FINANCE), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 88.906.

Extrait des décisions de l'associé unique datées du 31 juillet 2006

1. Suite à la démission de Madame Eleonore Sauerwein de son mandat de gérant, le nombre des gérants a été réduit de trois à deux.

2. Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

Pour avis sincère et conforme

AEGIS LUXEMBOURG (FINANCE)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104414.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

SCMT - SUPPLY CHAIN MANAGEMENT TECHNOLOGIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 74.824.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2006

1) Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, la société à responsabilité limitée COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l.

3) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

M. André Wilwert, diplômé ICHec Bruxelles, né le 24 février 1951 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration et administrateur-délégué,

Mme Mayumi Kaneda, née le 1^{er} août 1964 à Tokyo (Japon), demeurant à CH-1125 Monnaz, Clos du Verger B, Suisse,

M. Eric Magrini, conseil, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Pour SCMT - SUPPLY CHAIN MANAGEMENT TECHNOLOGIES

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05643. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104418.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

PALLADIO S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5316 Contern, 39, rue de Syren.
R. C. Luxembourg E 3.210.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Roland Werdel, employé privé, demeurant à L-5316 Contern, 39, rue de Syren.

2.- Madame Claudine Thill, employée privée, demeurant à L-5316 Contern, 39, rue de Syren, représentée aux présentes par Monsieur Werdel, susnommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile particulière familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er}. - Forme et objet, Dénomination, Siège et durée

Art. 1^{er}. La société, qui est une société civile particulière familiale, a pour objet exclusif l'achat, la détention, la gestion, la location et la mise en valeur de toutes propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet.

Art. 2. La société prend la dénomination de PALLADIO S.C.I., société civile particulière.

Art. 3. Le siège statutaire et de direction effective de la société est établi à Contern.
La décision de transférer le siège dans un pays étranger requiert une décision unanime des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Apports en numéraire, Attributions de parts d'intérêts

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 5.000,- (cinq mille euros), représenté par 1.000 (mille) parts d'intérêts d'une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euros) chacune.

Les 1.000 (mille) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Roland Werdel, prénommé, cinq cents parts d'intérêts	500
2.- Claudine Thill, prénommée, cinq cents parts d'intérêts	500
Total: mille parts d'intérêts	1.000

Les parts ont été souscrites et libérées par un apport en numéraire de EUR 5.000, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Chaque part d'intérêt confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices, le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société.

Vis-à-vis des tiers, toutefois, les associés seront tenus des engagements sociaux, conformément à l'article 1863 du code civil.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts des parts d'intérêts.

Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts d'intérêts appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société par exploit d'huissier ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société qui pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nu-propriétaire et usufruitier.

Les héritiers et légataires de parts d'intérêts ou les créanciers d'un associé ne peuvent, pour l'exercice de leurs droits, sous aucun prétexte requérir l'apposition de scellés sur les documents, valeurs et biens de la société.

Titre III. - Administration

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs associés, nommés par les associés.

Le ou les administrateurs sont nommés pour un terme déterminé ou indéterminé. Même nommés pour un terme déterminé, les administrateurs sont révocables à tout moment par décision des associés.

Art. 10. Ils sont investis des pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

A l'égard des tiers, la société se trouve toujours valablement engagée par la signature de l'administrateur unique qui n'a pas à apporter la preuve d'une délibération préalable du conseil ou des associés, ou par la signature individuelle de chaque administrateur.

L'administrateur peut conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

Titre IV. - Décision des associés

Art. 11. Les assemblées générales des associés se réunissent à la suite d'une convocation émanant soit de l'administrateur, soit de deux associés.

Les avis de convocation contiennent obligatoirement l'ordre du jour.

Les convocations des associés à une assemblée ont lieu au moyen de lettres recommandées à la poste, adressées aux associés, huit jours au moins à l'avance, formalité à laquelle les associés peuvent renoncer.

Un associé peut se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire, associé ou non, muni d'un pouvoir spécial.

Chaque part d'intérêt donne droit à une voix aux assemblées, sans limitation.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des votants.

Si toutefois une assemblée générale extraordinaire est appelée à apporter une modification au pacte social, elle n'est régulièrement constituée que si la moitié au moins de toutes les parts d'intérêt sont dûment représentées. La décision requiert une majorité des 3/4 des parts présentes ou représentées.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentant l'universalité des associés et les décisions qu'elles prennent valablement obligent tous les associés.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial qui sont signés par les associés présents. Les copies ou extraits à produire sont certifiés conformes par un administrateur.

Titre V. - Année sociale

Art. 12. L'année sociale s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Titre VI. - Dissolution

Art. 13. Ni le décès, ni l'interdiction, ni la faillite, ni la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un associé ou d'un administrateur n'entraînent la dissolution de la société.

Art. 14. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation s'opérera par les soins de l'administrateur alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise à la majorité simple des voix.

Titre VII. - Divers

Art. 15. Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1832 et suivants du code civil sont applicables.

Evaluation des frais

Les parties déclarent que la société ci-avant constituée est une société familiale entre les époux seuls prénommés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris la résolution suivante:

1) Sont nommés administrateurs pour une durée indéterminée Monsieur Roland Werdel et Madame Claudine Thill, prénommés.

La société sera engagée par la signature individuelle de chacun des administrateurs.

2) L'adresse de la société est fixée à L-5316 Contern, 39, rue de Syren.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Werdel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, vol. 144S, fol. 94, case 11. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

J. Elvinger.

(104763.3/211/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

DAUTOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 39.334.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2006, les membres du conseil d'administration nommés le 21 avril 2004, respectivement le 7 octobre 2005, ont été révoqués de leur fonction.

Ont été nommés administrateurs pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2012, M. Claude Wassenich, avocat, demeurant à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, Mme Sylvie Leick, employée privée, demeurant à L-7395 Hünnsdorf, 12, rue de Steinsel, et Mme Thérèse Brasseur, professeur, demeurant à L-5762 Hassel, 3, rue des Champs. La fonction de Président est confiée à M. Wassenich.

Est nommée commissaire aux comptes, en remplacement M. Pierre Schmit, nommé le 21 avril 2004, qui est révoqué, la société FIDACUZ, S.à r.l., avec siège social à L-5762 Hassel, 3, rue des Champs.

Le siège social de la société est transféré à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

Pour extrait conforme

C. Wassenich

Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104469.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

**EDUCATIONAL TESTING SERVICE (ETS) GLOBAL PARTICIPATIONS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 18.000,-**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 81.101.

En date du 1^{er} août 2006, l'Associé Unique a nommé UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Monsieur Colm Smith, gérant démissionnaire.

L'Associé Unique a également décidé de transférer le siège social du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2006.

Pour EDUCATIONAL TESTING SERVICE (ETS) GLOBAL PARTICIPATIONS, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Ch. Agata / R. Rozanski

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06383. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104422.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

ZOLIBORZ FINANCE (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 119.666.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B, under number 106.232, and having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

here represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of one proxy given on July 21, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the granting of loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or, in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ZOLIBORZ FINANCE (LUX), S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or, in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of any Category A Manager or the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 14. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the five hundred (500) shares and have them fully paid-up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid-up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on the 10th of May 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America;
- Mr Jerome Truzzolino, Senior Vice President, born on the 10th of February 1964 in New York (United States of America), residing at 2 Willa Way, Massapequa, New York 117 58, United States of America.

Category B Managers:

- Mr John McCarthy, Company Director, born on the 6th of September 1961 in New York (United States of America), residing at 120 Regents Park Road, London NW1 8XL, United Kingdom;
- Mr Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on the 31st March 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company shall be bound by the sole signature of any Category A Manager or the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.232, et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

ici représentée par M. Fatah Boudjelida, employée privé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 21 juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet de prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination ZOLIBORZ FINANCE (LUX), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B.

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant de catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Art. 14. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., précitée, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY100222, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Jerome Truzzolino, Senior Vice President, né le 10 février 1964 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant à Willa Way, Massapequa, New York 117 58, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur John McCarthy, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, Royaume-Uni;

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant de catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 10, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

J. Elvinger.

(104776.3/211/277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.